



12 juin 2024

L'honorable Caitlin Cleveland
Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

Objet : Mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Je vous écris pour confirmer votre mandat à titre de ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation et de ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.

En tant que Conseil exécutif du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), nous entreprenons un cheminement collectif qui orientera le territoire dans une période de transition et de changement transformateur au cours de la 20^e législature. Ensemble, nous ferons progresser notre vision commune qui consiste en des Territoires du Nord-Ouest (TNO) qui prospèrent dans tous les aspects, qui encouragent l'utilisation et la promotion de nos ressources humaines et naturelles, qui établissent et maintiennent une gestion financière durable, et qui font progresser la gouvernance collaborative avec les gouvernements autochtones.

Notre succès collectif dans la réalisation des priorités de la 20^e Assemblée législative (les priorités) exige la volonté et l'engagement de tous les députés de l'Assemblée législative de travailler ensemble dans leurs rôles respectifs, dans l'intérêt des résidents des TNO. Dans un esprit de gouvernement de consensus, je m'attends à ce que vous entreteniez des relations constructives, ouvertes, respectueuses et axées sur la collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif et les simples députés. Les principes directeurs et les conventions sur les processus établissent les principes fondamentaux de la communication, de la transparence, de la responsabilisation et de la prise de décisions inclusives qui sont essentiels à un gouvernement de consensus efficace aux TNO. En tant que ministre, vous devez rendre compte à l'Assemblée législative du respect de ces principes, de votre leadership, de l'exécution de vos responsabilités et des décisions prises par le Conseil exécutif.

Le GTNO n'est qu'un des gouvernements en place aux TNO. La collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones est essentielle à la réalisation de notre mandat. Les TNO peuvent montrer au Canada et au monde entier ce que la gouvernance collaborative entre les gouvernements autochtones et les administrations publiques permet d'accomplir.

En tant que ministre, vous devriez faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance dans le cadre de l'exécution du mandat du GTNO en vous engageant à atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; à faire progresser, à régler et à mettre en œuvre les accords sur les droits des Autochtones; à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; à échanger de l'information et à innover grâce à des partenariats formés avec les gouvernements autochtones, le gouvernement fédéral, les administrations communautaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé; et à honorer le dévouement du GTNO à l'égard de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilisation.



J'attends des ministres qu'ils renforcent les relations intergouvernementales avec les gouvernements autochtones et qu'ils fassent progresser les questions d'intérêt commun en collaborant avec le gouvernement fédéral pour augmenter le financement versé aux TNO.

Les priorités de la 20^e Assemblée législative orienteront notre travail pendant une période difficile. Le GTNO doit adopter des approches plus collaboratives et coordonnées quant à la prestation des programmes et des services, en veillant à ce qu'ils soient conçus selon une approche axée sur la personne qui accorde la priorité à l'équité et à la facilité d'accès pour tous les résidents. Les ministères devront échanger, collaborer et communiquer entre eux à l'échelle du gouvernement afin de donner au Conseil exécutif les meilleurs conseils et les options les plus complètes à prendre en considération. En reconnaissant ce besoin, je n'ai pas attribué de portefeuilles symboliques axés sur les clients pour les jeunes, les aînés et les personnes handicapées au sein du gouvernement. Je m'attends plutôt à ce que tous les ministres demandent à leurs ministères de travailler ensemble pour répondre efficacement et équitablement aux besoins de divers groupes de clients dans le cadre des politiques d'établissement existantes de leurs ministères, et pour trouver des solutions stratégiques qui sont, par définition, axées sur la personne et qui favorisent une prestation cohérente et efficace des programmes et des services. Le GTNO a pris des engagements dans le cadre de son mandat qui s'harmonisent à chacune des priorités, afin de concrétiser cette vision. Je m'attends à ce que vous, en collaboration avec vos collègues du Conseil exécutif, fassiez appel au comité du Conseil exécutif compétent pour faire progresser les engagements pris dans le mandat et élaborer des propositions coordonnées à soumettre à l'attention du Conseil exécutif.

Le GTNO dispose d'une main-d'œuvre extraordinaire qui s'efforce constamment d'offrir aux résidents des services et des programmes du mieux qu'elle le peut. En tant que ministres, nous devons mettre à la disposition des fonctionnaires les conseils et les outils nécessaires pour qu'ils travaillent avec nous, dans le cadre de notre engagement à servir la population des TNO. Je vous demande de donner l'exemple, pour montrer que la collaboration est la clé du succès. Le renforcement des relations et la mise en place de nouvelles façons de collaborer nécessiteront de l'innovation, de la créativité, de l'adaptabilité et de l'humilité à l'échelle du gouvernement et de la fonction publique. Nous devons nous comporter avec professionnalisme et intégrité, préserver la confidentialité de toutes les questions liées au Conseil exécutif et aux discussions et procédures connexes, et ne jamais perdre de vue notre vision commune d'un territoire où les gens sont encouragés à vivre, à travailler et à grandir comme ils le souhaitent.

Les répercussions du changement climatique requièrent une attention immédiate et devraient sous-tendre la prise de décisions responsables. Les inondations, les feux de forêt et la dégradation du pergélisol ont une incidence de plus en plus forte sur notre contexte opérationnel et constituent une source de tensions financières, culturelles et affectives. En tant que gouvernement, nous devons nous adapter à l'évolution de l'environnement et prendre des mesures qui inspirent la confiance des résidents en notre capacité à les soutenir et à s'attaquer de façon significative aux causes et aux effets du changement climatique.

Nous devons relever le défi d'offrir les programmes et les services auxquels les résidents s'attendent et dont ils ont besoin, tout en tenant compte d'une réalité financière limitée. Bien que cette tâche soit difficile, elle n'est pas impossible. Nous avons la possibilité de rétablir l'équilibre financier du GTNO et de mettre le territoire et ses résidents sur la voie du succès à long terme en engageant de saines dépenses publiques. Nous nous appuierons sur la Stratégie de viabilité budgétaire pour relever les défis auxquels nous serons confrontés au cours des quatre prochaines années, notamment les défis inconnus qui se présenteront inévitablement, tout en allouant des dépenses gouvernementales permettant de bien prendre en compte les priorités de la 20^e Assemblée législative. En veillant à ce que nos finances soient saines, nous garantirons la certitude et la sécurité pour les résidents, aujourd'hui et dans l'avenir.



-3-

En plus de nous assurer de concentrer nos ressources existantes pour obtenir un impact maximal, nous devons nous concentrer sur le développement économique. Il s'agit notamment de combler l'important manque d'infrastructures de notre territoire par rapport au reste du Canada, car le bien-être des résidents est directement influencé par la force et la résilience des infrastructures en place aux TNO. Vous êtes responsable de la collaboration interministérielle et intergouvernementale afin d'aider à simplifier les processus réglementaires et à optimiser les avantages du développement pour les Ténois. En appuyant la création de logements convenables et abordables, de réseaux de transport, de systèmes énergétiques propres et fiables et d'infrastructures numériques, nous améliorerons notre potentiel économique et la qualité de vie des résidents et des collectivités, multiplierons les possibilités d'éducation, de perfectionnement des compétences et d'entrepreneuriat, et jetterons les bases de la croissance et de la durabilité futures.

Les priorités de la 20^e Assemblée législative reconnaissent que les traumatismes individuels, collectifs et intergénérationnels sont à l'origine de bon nombre des défis liés à la santé et de défis sociaux qui touchent les familles et les collectivités des TNO. La colonisation et le racisme systémique sont les causes profondes de ces traumatismes au sein des peuples autochtones et doivent être pris en compte pour réduire et prévenir les problèmes sociaux et de mieux-être psychologique. La sécurité culturelle, ce qui comprend un accès facile et équitable, doit être au cœur de la conception des politiques et des programmes. Pour promouvoir la sécurité culturelle, il faut s'engager dans un travail significatif de lutte contre le racisme, tant sur le plan individuel que systémique. Vous êtes responsable de donner l'exemple dans ce domaine. Les leaders autochtones ont vivement exprimé le souhait que le GTNO échange avec eux en tant que partenaires pour s'attaquer aux problèmes sociaux et de mieux-être psychologique auxquels se heurtent les résidents en éliminant les obstacles et en appuyant la conception et la prestation de programmes adaptés à la culture et axés sur la personne. Il vous incombe d'appuyer cette démarche en assurant la coopération interministérielle et intergouvernementale, ce qui comprend la promotion de la prestation intégrée des services et la promotion d'une culture de collaboration axée sur les solutions.

Notre rôle, en tant que Conseil exécutif, est essentiel pour guider notre gouvernement dans la réalisation d'une vision commune de l'avenir des TNO. Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'un territoire uni, résilient et prospère, fondé sur un véritable partenariat et une gouvernance collaborative. J'espère que vous travaillerez sans relâche, à mes côtés, pour accomplir la tâche stimulante et gratifiante de diriger le GTNO, afin qu'il réalise le plein potentiel et les aspirations des TNO et de sa population, aujourd'hui, et pour les générations à venir.

R. J. Simpson
Premier ministre



Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

En tant que ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, vous êtes responsable de demander à votre ministère de réaliser son mandat, comme établi dans la Politique sur l'établissement du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, ce qui comprend le fait d'offrir aux résidents des Territoires du Nord-Ouest un accès à des programmes, à des services et à un soutien de qualité pour les aider à faire des choix éclairés et productifs pour eux-mêmes et leur famille en ce qui concerne l'éducation, la formation, les carrières, l'emploi et le travail, le développement de l'enfant, les langues, la culture et le patrimoine. Pour atteindre ces objectifs, votre ministère entreprend une vaste gamme d'activités dont vous êtes toujours responsable.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, vous prendrez les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
 - échangeant avec les gouvernements autochtones, par l'entremise du secrétariat du Conseil des dirigeants des TNO, et les partenaires du domaine de l'éducation en ce qui concerne des personnalisations et des modernisations supplémentaires de la *Loi sur l'éducation*, afin de tenir compte des circonstances uniques des TNO;
 - mettant en œuvre le Plan d'action sur les langues autochtones des TNO afin d'appuyer les langues autochtones, conformément aux articles 13, 14 et 15 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
 - travaillant, en collaboration avec le MEAA, à faire progresser la prestation de services intégrée, en particulier par l'entremise du Programme d'aide au revenu et par l'établissement de liens avec la Stratégie de lutte contre l'itinérance du GTNO.
- Améliorer la pertinence, l'accessibilité et l'abordabilité des options de logement aux TNO en :
 - lançant le nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées et en poursuivant la prestation du Programme d'aide au revenu en y apportant des améliorations, y compris une approche de services intégrée;
 - effectuant un examen des réserves foncières existantes du MECF.
- Renforcer l'assise économique des TNO, appuyer le développement du secteur privé et renforcer la capacité communautaire, encourager la diversité des activités économiques entre les secteurs et réduire le coût des activités commerciales aux TNO en :
 - appuyant l'évolution du paysage de l'éducation postsecondaire aux TNO par la mise en œuvre de la *Loi sur l'éducation postsecondaire*;
 - offrant des possibilités de perfectionnement professionnel aux éducateurs de la petite enfance;
 - augmentant le nombre de bénéficiaires de l'Aide au revenu qui ont un emploi;
 - appuyant le recrutement et le maintien en poste d'instructeurs de langues autochtones;
 - communiquant davantage et en offrant du financement et d'autres mesures de soutien pour augmenter le nombre d'apprentis et de compagnons certifiés;
 - collaborant avec le MITI et d'autres partenaires du GTNO pour faire progresser les plans de transition de la main-d'œuvre des mines de diamants;
 - participant au Projet d'assainissement de la mine Giant à titre de copromoteur avec le gouvernement fédéral, pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées.



- Renforcer les mesures préventives, sensibiliser le public et améliorer l'accès à des soins de santé tenant compte des traumatismes et adaptés à la culture en :
 - mettant en œuvre des programmes et des services de santé mentale et de mieux-être psychologique en milieu scolaire qui appuient la promotion de la santé mentale et les services d'intervention préventive pour les élèves de la prématernelle à la 12^e année.
- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
 - mettant en œuvre le nouveau Programme d'aide au revenu pour les personnes âgées et les personnes handicapées et le Programme d'aide au revenu amélioré comportant des politiques et des procédures tenant compte des traumatismes.
- Accroître la sécurité des résidents et des collectivités en :
 - continuant d'aider les organismes scolaires à satisfaire aux exigences du *Règlement sur la sécurité dans les écoles* et en encourageant les organismes scolaires à contribuer activement aux plans d'urgence communautaires en examinant régulièrement les plans de sécurité dans leurs écoles;
 - élaborant et en mettant en œuvre les plans de continuité des activités mis à jour du MECF, qui tiennent compte des responsabilités du MECF en vertu du Plan d'urgence des TNO et qui assurent la prestation des services essentiels du MECF en cas d'urgence.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, vous devez également :

- établir, en collaboration avec le ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones, une approche d'élaboration législative en coordination avec les gouvernements autochtones en ce qui concerne la *Loi sur l'éducation*;
- collaborer avec la ministre responsable d'Habitation TNO et la ministre des Finances pour mettre à disposition des logements du marché pour les enseignants des petites collectivités où il a été déterminé que le manque de logements limitait le recrutement et le maintien en poste;
- travailler avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour consolider les programmes d'arts au sein du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement;
- travailler avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour consolider les programmes d'immigration au sein du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation;
- travailler avec la ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et Prospérité TNO pour renforcer les partenariats avec les organisations qui soutiennent l'entrepreneuriat ou proposent des formations dans ce domaine;
- collaborer avec le ministre des Affaires municipales et communautaires pour améliorer l'accès des collectivités aux infrastructures de loisirs situées dans les écoles;
- favoriser la création de comités régionaux de partenariat en formation dans toutes les régions;
- continuer de collaborer avec d'autres ministères pour simplifier les programmes et les services.



Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

En tant que ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, vous êtes responsable de demander à votre ministère d'exécuter son mandat, comme établi dans la Politique sur l'établissement du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement, ce qui comprend la promotion de l'autosuffisance économique par l'exploitation responsable des ressources minérales et pétrolières; le développement d'industries renouvelables, notamment l'agriculture, la pêche commerciale, le cinéma et l'économie traditionnelle; et la promotion et le soutien du tourisme et des parcs, du commerce et de l'investissement, des entreprises, et des industries manufacturières et secondaires, afin de créer une économie prospère, diversifiée et durable dans l'intérêt de tous les résidents. Pour atteindre ces objectifs, votre ministère entreprend une vaste gamme d'activités dont vous êtes toujours responsable.

En plus d'atteindre les objectifs ministériels, vous prendrez les mesures suivantes pour appuyer la réalisation du mandat du gouvernement :

- Faire progresser la réconciliation et la bonne gouvernance en :
 - terminant les règlements relevant de la *Loi sur les ressources minérales*, en collaboration avec les gouvernements autochtones, conformément au Protocole d'élaboration de lois du Conseil intergouvernemental;
 - alignant les programmes relevant de la Politique sur les subventions et les contributions du MITI pour assurer une prestation de financement uniforme et transparente à l'appui de la réconciliation économique;
 - améliorant l'accessibilité des volets du Programme des candidats des Territoires du Nord-Ouest.
- Améliorer la pertinence, l'accessibilité et l'abordabilité des options de logement aux TNO en :
 - collaborant avec le ministère des Finances, Habitation TNO et d'autres partenaires pour effectuer des analyses et des recherches sur le marché du logement des TNO, afin de mieux décrire le continuum du logement dans son intégralité ainsi que l'offre et la demande, et de mieux quantifier les lacunes et les obstacles;
 - appuyant les administrations communautaires dans leurs plans de développement économique communautaire, y compris la détermination des possibilités de logement;
 - soutenant le transfert des compétences découlant de la fermeture de mines en collaborant avec les gouvernements, les partenaires et les ministères autochtones, afin de mettre en évidence les possibilités de transfert des compétences et de migration de la main-d'œuvre.
- Renforcer l'assise économique des TNO, appuyer le développement du secteur privé et renforcer la capacité communautaire, encourager la diversité des activités économiques entre les secteurs et réduire le coût des activités commerciales aux TNO en :
 - collaborant avec le MECF et d'autres partenaires du GTNO pour faire progresser les plans de transition de la main-d'œuvre des mines de diamants;
 - soutenant les programmes de mentorat et de renforcement des capacités dans tous les secteurs non extractifs et en faisant la promotion;
 - aidant les gouvernements autochtones à accroître les connaissances géoscientifiques sur le potentiel en ressources de leurs terres;
 - participant au Projet d'assainissement de la mine Giant à titre de copromoteur avec le



gouvernement fédéral, pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées;

- collaborant avec des clients du secteur des minéraux et de l'énergie pour les aider à élaborer une analyse de rentabilité associée à des projets d'infrastructures.
- Prévenir, interrompre et atténuer les effets des traumatismes en :
 - examinant les programmes relevant de la Politique sur les subventions et les contributions du MITI pour s'assurer que les questions relatives à la sécurité culturelle et à la lutte au racisme et tenant compte des traumatismes se voient accorder la priorité;
 - collaborant avec les partenaires de l'industrie à la conception de programmes qui mettent en évidence et abordent les obstacles et assurent des protocoles et des dispositions adaptées à la culture.
- Accroître la sécurité des résidents et des collectivités en :
 - participant aux initiatives fédérales relatives à la chaîne d'approvisionnement;
 - favorisant une meilleure compréhension des répercussions du dégel du pergélisol sur les infrastructures;
 - soutenant le MECF dans l'intégration de la cartographie liée aux risques d'inondation et au pergélisol, particulièrement en ce qui concerne les cartes géologiques de surface des collectivités et les renseignements géotechniques.

En plus des objectifs du mandat énumérés ci-dessus, vous devez également :

- collaborer avec le ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones et les gouvernements autochtones pour repérer et éliminer les obstacles à la pleine participation à l'exploitation responsable des ressources minérales et pétrolières;
- travailler avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour faciliter la mise en valeur des ressources grâce à une collaboration renforcée avec les agents-orientateurs (guichet unique);
- travailler avec le ministre de l'Exécutif et des Affaires autochtones, ainsi qu'avec les gouvernements du Yukon et du Nunavut, pour obtenir le soutien du gouvernement fédéral à un crédit d'impôt pour l'exploration minière au nord du soixantième parallèle;
- travailler avec la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour consolider les programmes d'arts au sein du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement;
- travailler avec la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour consolider les programmes d'immigration au sein du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation;
- étudier les options de gestion des pêches en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*;
- faire progresser les initiatives réglementaires et stratégiques du MITI.